

MANIFESTATION

Le Mardi 5 Mars 2013

Parce que l'Accord du 11 Janvier 2013 est un recul sans précédent pour le droit du travail et la protection des salarié(e)s.

Parce que le dossier n'est pas clos et la loi pas encore votée.

Le bureau **FO LATECOERE** à la demande de la Confédération et Fédération FO appelle l'ensemble de ses adhérents (es) et Sympathisants (es) **à participer massivement** à cette manifestation sous la banderole de **l'Union Départementale Force Ouvrière.**

Rendez-vous

PLACE JEANNE D'ARC A 10H30

CIRCUIT DE LA MANIFESTATION :

PLACE JEANNE D'ARC → PREFECTURE

«La flexibilité c'est maintenant; les droits des salariés c'est demain, peut être!»

c'est ainsi que peut se résumer l'accord non signé par deux des trois grandes confédérations

L'accord c'est:

+ de flexibilité

● Les accords maintien dans l'emploi:

- ✦ chantage à l'emploi contre possible réduction de salaire et/ou retour sur le temps de travail;
- ✦ Évitement de l'obligation du PSE quand refus de plus de 10 salariés;
- ✦ Pire, il est prévu que la seule existence d'un tel accord fonde le licenciement du salarié.

● Facilitation des licenciements au moindre coût.

● Remise en cause du CDI de droit commun avec la création d'un CDI intérimaire.

L'accord c'est:

- de sécurité

- de droits pour les salariés

- Si refus d'une mobilité interne: licenciement pour motif personnel au lieu d'un licenciement pour motif économique.
- Mobilité volontaire «sécurisée» avec pré qualification de la rupture du contrat en démission.
- Introduction d'un critère subjectif celui de la compétence dans l'ordre des licenciements.
- Réparation encadrée sur la base d'un barème en conciliation prud'homme.
- Éviction du juge dans les procédures.
- Diminution des délais de prescription pour que les salariés fassent valoir leurs droits en justice.

Le 5 mars prochain non à l'accord et non à sa transposition